

# Les Platières des Béorlots et la Mare des Coulevreux



Randonnée n°94749

Une randonnée proposée par Netra

Un parcours diversifié en forêt de Fontainebleau, hors des sentiers battus et au sein de réserves biologiques. Futaies, landes, platières et rochers alternent, la Mare des Coulevreux ajoutant une touche de mystère à ces paysages.

<b>Durée :</b>	3h05	<b>Difficulté :</b>	Moyenne
<b>Distance :</b>	10.46km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	23m	<b>Activité :</b>	A pied
<b>Dénivelé négatif :</b>	23m	<b>Région :</b>	Forêt de Fontainebleau
<b>Point haut :</b>	141m	<b>Commune :</b>	Fontainebleau (77300)
<b>Point bas :</b>	115m		

## Description

Stationnement au Carrefour des Grands Feuillards, là où s'arrête l'autorisation de circuler en voiture sur la Route de la Plaine de la Haute Borne quand on vient de la D301 (Route ronde). L'embranchement de la Route de la Plaine de la Haute Borne se situe sur la D301 entre la D152 qui relie Ury et Fontainebleau et la D409 qui relie Arbonne-la-Forêt et Fontainebleau.

*Pour l'essentiel, l'itinéraire est non balisé.*

**(D/A)** Prendre au Sud-Ouest la Route Clémentine. Traverser la Route du Décagone. Au croisement suivant, prendre à droite la Route de Recloses à Arbonne. Atteindre le Carrefour Neuf.

**(1)** Au Carrefour Neuf, prendre à gauche à angle droit la Route d'Achères à Fontainebleau (c'est le chemin le plus large). Cheminer au Sud-Ouest jusqu'au prochain croisement. Attention à ne pas manquer ce croisement car le chemin rencontré est nettement plus petit.

**(2)** Prendre à droite à angle aigu la Route du Vacher, qui part au Nord. Après 150m environ, prendre à gauche la Route du Grelot, qui est un chemin étroit. Traverser la Route Circulaire et atteindre le croisement suivant.

**(3)** Prendre à droite la Route de la Gorge aux Archers. Cheminer dans un paysage où l'on voit les premiers rochers. Descendre brièvement pour traverser la Route du Gros Buisson et remonter en face. Le chemin devient un sentier qui se faufile au milieu de la bruyère. Au croisement suivant (avec la Route des Béorlots, n°643), continuer en face (Nord-Ouest). Le sentier est sinueux, au milieu des rochers. Après une courte descente, remonter pour atteindre un bois de pins.

**(4)** Au croisement (n°654), prendre à gauche la Route de la Bourse (balise verte et blanche). Le chemin, très sablonneux, descend légèrement. Au croisement suivant, prendre à angle aigu, au Nord-Ouest, le premier chemin sur la droite (sans nom sur la carte, sans écriteau mais avec une balise verte et blanche; l'écriteau "Route du Putois" désigne le chemin qui part à l'Ouest-Sud-Ouest, qu'il ne faut pas prendre). Sur un terrain sablonneux, faire un coude sur la gauche puis cheminer plein Ouest entre pins et bruyère.

**(5)** Traverser la Route d'Achères à Arbonne (très large allée). Prendre directement en face un sentier qui part entre deux pins. N.B.

## Points de passages

- D/A - Carrefour des Grands Feuillards**  
N 48.37549° / E 2.623308° - alt. 138m - km 0
- 1 Carrefour Neuf**  
N 48.371072° / E 2.610949° - alt. 133m - km 1.27
- 2 Route du Vacher**  
N 48.367872° / E 2.6061° - alt. 130m - km 1.78
- 3 Route de la Gorge aux Archers**  
N 48.367166° / E 2.598503° - alt. 128m - km 2.61
- 4 Route de la Bourse**  
N 48.370045° / E 2.59301° - alt. 125m - km 3.16
- 5 Route d'Achères à Arbonne**  
N 48.370017° / E 2.585586° - alt. 116m - km 3.85
- 6 Route du Panneau**  
N 48.369898° / E 2.573353° - alt. 121m - km 4.91
- 7 Route de la Plaine de la Haute Borne**  
N 48.374174° / E 2.575424° - alt. 128m - km 5.49
- 8 Route du Lapin - Mare des Coulevreux**  
N 48.37363° / E 2.572561° - alt. 125m - km 5.74
- 9 Route Descamps**  
N 48.381049° / E 2.582099° - alt. 124m - km 7.07
- 10 Carrefour des Aiguisoirs**  
N 48.378398° / E 2.598471° - alt. 128m - km 8.36
- D/A - Carrefour des Grands Feuillards**  
N 48.37549° / E 2.623276° - alt. 138m - km 10.46

Si on ne repère pas ce sentier, prendre l'allée à gauche puis tout de suite après un sentier sur la droite à la hauteur de l'arbre avec le n°644. Tout cela se tient dans un mouchoir de poche et les deux sentiers se rejoignent immédiatement.

Suivre à l'Ouest le sentier. A une fourche, prendre le sentier de droite, mieux marqué. Ce sentier se faufile entre les bruyères, oblique à gauche et débouche sur un ensemble de rochers. Ignorer un sentier qui vient de la gauche, poursuivre au Sud-Ouest et déboucher sur un chemin plus important (sans écriteau). Prendre ce chemin à droite. Au croisement suivant (n° 657 et 645), un écriteau précise que l'on est sur la Route des Platières. Poursuivre à l'Ouest sur ce chemin, ignorer un sentier qui part sur la droite (Route de la Hase, non figuré sur la carte au 1/25000) et atteindre la Route du Panneau.

(6) Prendre la route du Panneau à droite (Nord). Le chemin est sinueux, longe quelques rochers et monte légèrement. Dépasser la Route du Furet venant de la droite puis déboucher sur la Route de la Plaine de la Haute Borne (goudronnée).

(7) On se situe aux abords de la Mare des Coulevreux, qui est en fait un ensemble de petites mares difficiles d'accès. On propose ici, à titre facultatif, deux moyens d'en avoir un aperçu.

- Poursuivre en face sur la Route du Panneau (dépasser la barrière avec un panneau "interdit aux cavaliers"). Au bout de quelques mètres, le sentier se perd, une mare se situe sur la gauche. Revenir sur ses pas.

- Prendre à gauche la route goudronnée. Dépasser la Route du Lapin qui vient sur la gauche et, tout de suite après, s'engager à droite dans cette même Route du Lapin(8). Le sentier aboutit à une autre mare (pin avec un rond bleu peint sur l'écorce). Juste derrière cette mare, il y en a une autre. Revenir sur ses pas puis reprendre la route goudronnée sur la gauche jusqu'à la Route du Panneau.

**Ne pas tenter de s'engager plus en avant:** le milieu est difficile, gorgé d'eau une bonne partie de l'année, et fragile.

(7) Prendre la route goudronnée vers l'Est. Noter à main gauche le paysage de platière, avec lande et bouleaux. Au croisement avec un chemin (n°631), prendre à gauche la Route de la Hase. Cheminer plein Nord et traverser la Route de la Fontaine Sainte-Marguerite. A une fourche, quitter la Route de la Hase et prendre à droite un chemin sans nom. Traverser la Route de la Gorge aux Archers puis atteindre un autre croisement.

(9) Prendre à droite la Route Descamps (balise verte et blanche). Cheminer plein Est avec une lande à bruyère et bouleaux à main gauche et un bois de pins à main droite. Traverser la Route du Larron puis la Route Circulaire. Au carrefour suivant, prendre au Sud-Est la Route du Vacher (2ème chemin sur la droite). Atteindre le Carrefour des Aiguisoirs.

(10) Au carrefour, prendre à l'Est-Nord-Est la Route des Aiguisoirs (2ème chemin à gauche). Traverser le Chemin d'Arbonne à Ury et atteindre le Carrefour de Joinville. Prendre au Sud-Est la Route de Joinville (3ème chemin à droite). Continuer tout droit sur ce chemin jusqu'au Carrefour des Grands Feuillards (D/A).

## Informations pratiques

Une carte au 1/25000 est indispensable (au minimum celle qui accompagne la présente description). Une boussole peut être utile et ne constitue pas une lourde charge ...

Entre (3) et (10), l'itinéraire traverse une réserve biologique dirigée : bien respecter les indications sur les panneaux. La parcelle forestière n°645 (bordée au Sud par la Route des Platières et à l'Est par la Route du Panneau) est une réserve biologique intégrale, sans intervention humaine : s'abstenir d'y pénétrer.

A la Mare des Coulevreux, il est recommandé de ne pas s'aventurer au-delà de ce qui est indiqué.

Pas de point d'eau potable sur l'itinéraire. Les abords de la Mare aux Coulevreux ne constituent pas un bon emplacement de pique-nique.

Là où on la parcourt (à la hauteur de la Mare des Coulevreux), la route goudronnée est interdite aux voitures. Elle est toutefois empruntée par des cyclistes, il convient donc de faire attention.

Randonnée effectuée par l'auteur le 04 janvier 2015.

## A proximité

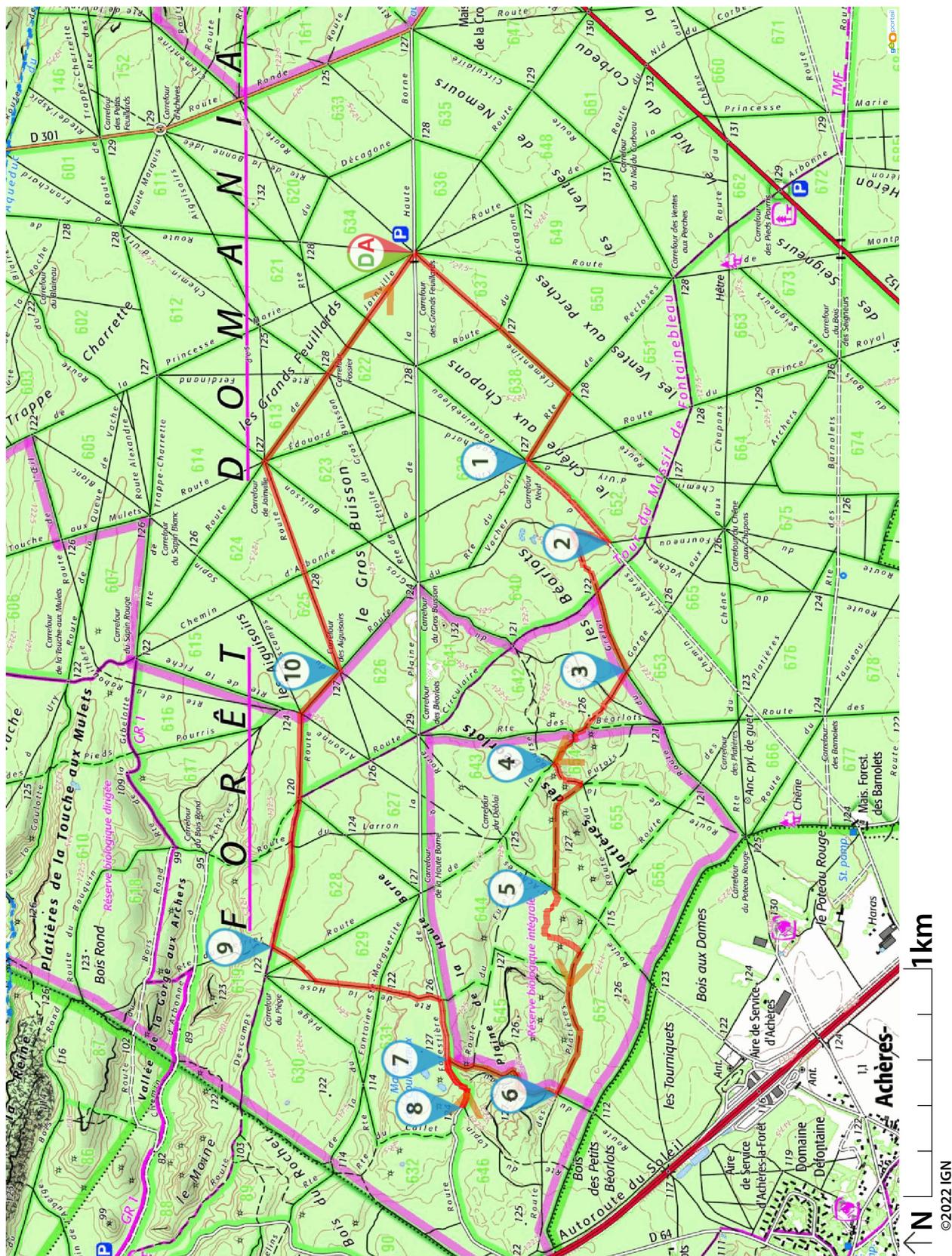
Dans la partie la plus proche du Carrefour des Grands Feuillards, entre (D) et (2), et entre (9) et (D), l'itinéraire emprunte de larges chemins forestiers et on est principalement sous futaie.

Dans la partie occidentale du circuit, entre (2) et (9), on emprunte de plus petits chemins ou des sentiers étroits. Le paysage fait place aux platières, aux rochers et à la lande à bruyères avec bouleaux.

La Mare des Coulevreux est un ensemble de petites mares qui doivent leur présence à l'imperméabilité du sol des platières. Le milieu est riche en biodiversité mais fragile.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-les-platieres-des-beorlots-et-la-mare-de/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



# LA CHARTE

du *visorandonneur*

## Préparation de sa randonnée



### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

## Comportement pendant la randonnée



### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**